



**DELIBERATION
N° CM 43/074/2025**

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Séance du 23 septembre 2025 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
27

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 17 septembre 2025, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAIN, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Adeline CLOGENSON, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, Mme Sylvie MARCHAND, M. Laurent MEUNIER, Mme Valérie RICHETIN
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Olivier MALECAMP qui donne procuration à M. Jean-Michel GIRAUDEAU, M. Patrick BONNEMYE qui donne procuration à M. Thierry FAVOCCIA, M. Nicolas PIOT qui donne procuration à M. Nicolas FOUQUE, M. Ludovic GOURDY qui donne procuration à Mme Adeline CLOGENSON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Adeline CLOGENSON

• DGF-DSR 2026 – Intégration de l'Impasse des Grives dans le domaine public communal

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération n° CM 10/074/2024 du 29 juin 2021 approuvant la convention de transfert dans le domaine public communal de la voirie, de l'accès aux lots 1-2-3, du passage et des réseaux divers desservant le programme d'aménagement sis Rue du Gay Pigeon (parcelle AK n°99) figurant sur le plan de division du Permis d'Aménager PA 0914612110002 – Société SPECULOOS,

Vu la convention de transfert visée ci-dessus, signée avec la Société SPECULOOS, le 5 août 2021,

Vu la délibération n° CM 13/119/2021 du 14 décembre 2021 portant dénomination de la voie desservant le Permis d'Aménager PA 0914612110002 délivré à la Société SPECULOOS le 12 octobre 2021 sis Rue du Gay Pigeon - parcelle AK n°99,

Vu la DAACT déposée par la Société SPECULOOS en date du 16 juin 2024, attestant de l'achèvement et de la conformité à l'autorisation de permis d'aménager n°914612110002,

Vu l'avis technique de la Direction des Services Techniques de Cœur d'Essonne Agglomération du 12 juin 2025 levant les réserves émises lors des opérations de réceptions en date du 20 juin 2024, et autorisant la poursuite de la procédure de rétrocession,

Considérant que les services de la Préfecture de l'Essonne procèdent chaque année au recensement de la longueur de la voirie communale, en ml, à la date du 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle sera calculé le montant de l'attribution de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale), fraction de la DGF, et en l'occurrence pour l'année 2026,

Considérant le plan de division et le plan cadastral ayant permis d'établir la longueur de l'impasse des Grives à 196 ml,

Considérant que la longueur de voirie communale déclarée au 1^{er} janvier 2024 est de 25 399 mètres linéaires,

Considérant que la longueur de l'Impasse des Grives est établie à 196 ml,

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe CHÉRY, Conseiller Municipal,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

- **Déclare** que l'intégration de l'impasse des Grives dans le domaine public communal est établie pour une longueur de 196 ml.

- **Dit** que cette longueur sera prise en compte lors du prochain recensement de la longueur de la voirie communale qui aura lieu au cours du 4^{ème} trimestre 2025, ce qui portera la longueur de voirie communale à 25 595 ml.

Le 24 septembre 2025

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

